

TABLEAU DE PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES DE SOINS PAR LA RÉSIDENCE DEBROU EN HÉBERGEMENT PERMANENT

En application :

- des articles R314-164 et R314-168 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- du décret 99-316 du 26 avril 1999 relatif aux modalités de tarification et de financement des Etablissements hébergeant des Personnes Agées Dépendantes ;
- de l'arrêté du 26 avril 1999 relatif à la composition du tarif journalier afférent aux soins.

Lors de la signature d'une convention tripartite, la Résidence DEBROU a choisi un tarif de soins global.

⇒ Ce tarif de soins global comprend :

- les auxiliaires médicaux salariés (infirmiers, ergothérapeute...) ;
- les aides-soignants ;
- le médecin coordonnateur ;
- les médecins salariés de l'établissement ;
- le petit matériel (compresses, seringues...) ;
- le matériel médical (canne, fauteuil roulant manuel non affecté à un résident en particulier...) ;
- les dépenses de rémunération et de prescription des médecins généralistes libéraux intervenant dans l'établissement ;
- les dépenses de rémunération des auxiliaires médicaux libéraux (kinésithérapeute, orthophoniste) ;
- certains examens de biologie et de radiologie ;
- certains médicaments.

⇒ Ce que ne comprend pas ce tarif de soins global :

- les soins d'hospitalisation à domicile ;
- les interventions dans l'établissement de l'équipe du secteur de psychiatrie ;
- les soins dentaires ;
- les dispositifs médicaux achetés en dehors de l'établissement ;
- les examens médicaux nécessitant le recours à des équipements matériels lourds ;
- les honoraires et prescriptions de médecins spécialistes libéraux ;
- les transports sanitaires selon la réglementation en vigueur.

DESIGNATION DES PRESTATIONS	À la charge de L'HABITANT	À la charge de l'ÉTABLISSEMENT
Honoraires des médecins spécialistes libéraux	oui	non
Honoraires des médecins généralistes libéraux intervenant dans l'établissement	non	oui
Honoraires des autres auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, orthophonistes, etc...) intervenant dans l'établissement	non	oui
Honoraires des chirurgiens-dentistes	oui	non
Frais de prothèses dentaires, soins conservateurs dentaires	oui	non
Appareil auditif	oui	non
Lunettes	oui	non
Transports sanitaires (ambulance, VSL, etc ...)	oui	non
Séances de dialyse	oui	non
Analyses de biologie	non	oui
Actes de radiologie conventionnelle	non	oui
Coronarographies et radiothérapie (sans hospitalisation)	oui	non
Échographies, Scanners, IRM, Scintigraphies	oui	non
Consultations externes à l'hôpital	oui	non
Frais d'hospitalisation	oui	non
Médicaments inscrits sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux	oui	non
Médicaments inscrits sur la liste des spécialités agréées aux collectivités	oui	non
Médicaments réservés à l'usage hospitalier	oui	non
Vaccin grippe	oui	non
I- Dispositifs médicaux selon liste limitative ci-après : Bandes, ouate, pansements, sparadrap, seringues et aiguilles (utilisées par le personnel de l'établissement) abaisse-langue Accessoires pour électrocardiogramme Autopiqueurs et accessoires Compresse Crachoirs Dispositifs médicaux pour stomisés Doigtier Etui pénien	non	oui

Fil à suture Gants stériles Garrot Masque Orthèse de série (donc pas sur mesure) Poche à urine Réactifs (urines, sang)		
Seringues et stylo injecteur d'insuline Sonde naso-gastrique Sonde pour rééducation périnéale et électrodes cutanées Sonde urinaire		
Dispositifs médicaux autres que liste ci-dessus	oui	non
II- Matériel médical amortissable Armoire de pharmacie. Aspirateur à mucosité. Chariot de soins et / ou de préparation de médicaments. Container pour stockage des déchets médicaux. Electrocardiographe. Matériel nécessaire pour sutures et pansements tel que pince de Péan, pince Kocher, ciseaux. Matériel lié au fonctionnement d'une pharmacie à usage intérieur, lorsqu'elle existe, nécessaire à l'exercice des missions définies à l'article L. 595-2 du code de la santé publique. Pèse-personne ou chaise-balance. Pompe pour nutrition entérale. Négatoscope. Otoscope. Pied à sérum Stérilisateur. Stéthoscope et tensiomètre y compris les tensiomètres électriques. Table d'examen. Thermomètre électronique. Appareil générateur d'aérosol et nébuliseur associé. Appareil de mesure pour glycémie.	non	oui

Appareil pour rééducation sphinctérienne Matériels de perfusion périphérique et leurs accessoires (pied à sérum, potence, panier de perfusion). Béquille et canne anglaise. Déambulateur. Fauteuil roulant à pousser ou manuel non affecté à un résident particulier pour un handicap particulier. Nutripompe Système actif de perfusion Siège pouvant être adapté sur un châssis à roulettes. Lit médical et accessoires. Soulève-malade mécanique ou électrique. Matelas simple, matelas ou surmatelas d'aide à la prévention d'escarres et accessoires de protection du matelas ou surmatelas. Compresseur pour surmatelas pneumatique à pression alternée. Coussin d'aide à la prévention d'escarres. Chaise percée avec accoudoirs. Appareil de verticalisation.		
Fauteuil roulant affecté à un résident particulier pour un handicap particulier Bouteille d'oxygène et accessoires	oui	non

Les actes non pris en charge dans le cadre du forfait global de soins peuvent faire l'objet d'un remboursement par les organismes de sécurité sociale et éventuellement par les mutuelles complémentaires selon les modalités propres à ces organismes et suivant le taux de prise en charge de chacune d'elles.

Les résidents et leur famille sont invités à se renseigner auprès des organismes concernés notamment pour les transports.

***NOTA** : Les résidents qui ne sont pas affiliés à un régime de sécurité sociale doivent assurer le règlement du tarif journalier de soins, fixé par arrêté, correspondant à leur GIR de classement.*

**TABLEAU DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE SOINS PAR LA RESIDENCE
DEBROU EN HEBERGEMENT TEMPORAIRE**

DESIGNATION DES PRESTATIONS	A la charge du RESIDENT	A la charge de l' ETABLISSEMENT
Honoraires des médecins spécialistes libéraux	oui	non
Honoraires des médecins généralistes libéraux intervenant dans l'établissement	oui	non
Honoraires des autres auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, orthophonistes, etc...) intervenant dans l'établissement	oui	non
Honoraires des chirurgiens-dentistes	oui	non
Frais de prothèses dentaires, soins conservateurs dentaires	oui	non
Appareil auditif	oui	non
Lunettes	oui	non
Transports sanitaires (ambulance, VSL, etc ...)	oui	non
Séances de dialyse	oui	non
Analyses de biologie	oui	non
Actes de radiologie conventionnelle	oui	non
Coronarographies et radiothérapie (sans hospitalisation)	oui	non
Échographies, Scanners, IRM, Scintigraphies	oui	non
Consultations externes à l'hôpital	oui	non
Frais d'hospitalisation	oui	non
Médicaments inscrits sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux	oui	non
Médicaments inscrits sur la liste des spécialités agréées aux collectivités	oui	non
Médicaments réservés à l'usage hospitalier	oui	non
Vaccin grippe	oui	non

I- Dispositifs médicaux selon liste limitative ci-après : Bandes, ouate, pansements, sparadrap, seringues et aiguilles (utilisées par le personnel de l'établissement) abaisse-langue Accessoires pour électrocardiogramme Autopiqueurs et accessoires Compresse Crachoirs Dispositifs médicaux pour stomisés Doigtier Etui pénien Fil à suture Gants stériles Garrot Masque Orthèse de série (donc pas sur mesure) Poche à urine Réactifs (urines, sang)	non	oui
Seringues et stylo injecteur d'insuline Sonde naso-gastrique Sonde pour rééducation périnéale et électrodes cutanées Sonde urinaire		
Dispositifs médicaux autres que liste ci-dessus	oui	non
II- Matériel médical amortissable Armoire de pharmacie. Aspirateur à mucosité. Chariot de soins et / ou de préparation de médicaments. Container pour stockage des déchets médicaux. Electrocardiographe. Matériel nécessaire pour sutures et pansements tel que pince de Péan, pince Kocher, ciseaux. Matériel lié au fonctionnement d'une pharmacie à usage intérieur, lorsqu'elle existe, nécessaire à l'exercice des missions définies à l'article L. 595-2 du code de la santé publique.	non	oui

Pèse-personne ou chaise-balance. Pompe pour nutrition entérale. Négatoscope. Otoscope. Pied à sérum Stérilisateur. Stéthoscope et tensiomètre y compris les tensiomètres électriques. Table d'examen. Thermomètre électronique. Appareil générateur d'aérosol et nébuliseur associé. Appareil de mesure pour glycémie. Appareil pour rééducation sphinctérienne Matériels de perfusion périphérique et leurs accessoires (pied à sérum, potence, panier de perfusion). Béquille et canne anglaise. Déambulateur. Fauteuil roulant à pousser ou manuel non affecté à un résident particulier pour un handicap particulier. Nutripompe Système actif de perfusion Siège pouvant être adapté sur un châssis à roulettes. Lit médical et accessoires. Soulève-malade mécanique ou électrique. Matelas simple, matelas ou surmatelas d'aide à la prévention d'escarres et accessoires de protection du matelas ou surmatelas. Compresseur pour surmatelas pneumatique à pression alternée. Coussin d'aide à la prévention d'escarres. Chaise percée avec accoudoirs. Appareil de verticalisation.		
Fauteuil roulant affecté à un résident particulier pour un handicap particulier Bouteille d'oxygène et accessoires	oui	non